

Règlement du concours de dessin

Article 1 : Objet et thème du concours : La Mdl propose aux lycéens un concours de dessin de Noël dans le cadre du « Christmas Day ». Il est ouvert du 6 décembre au 16 décembre 2021 inclus. Ce concours a pour thème « Noël ».

Article 2 : Participants Le concours de dessin est ouvert aux lycéens. Il s'adresse de manière individuelle.

Article 3 : Modalités de participation Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif. Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4. Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (donc pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par lycéens est autorisé.

Article 4 : Désignation des gagnants Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 : Lots Trois lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, un pour chacun des trois premiers gagnants. Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur. Chacun des participants sera averti de la date des remises des lots (17 décembre).

Article 6 : Non restitution Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 7 : Acceptation du règlement Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à la Mdl sur simple demande. Il est également téléchargeable sur le site internet de la Mdl

Article 10 : Responsabilité La Mdl ne pourra être reconnu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 : Modification du règlement L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.